Quand faut-il jeûner ?

Shaikh Muhamad Nasir Din Al-Albani

Ecouter le shaikh

Question : En ce qui concerne le début de Ramadhan, l'an dernier dans notre pays, aux Etats-Unis, nous avons divergé sur la vision de la lune, et les musulmans se sont séparés en trois groupes. Certains ont dit : nous jeûnons avec l'Arabie Saoudite comme tous les ans, d'autres ont dit : nous jeûnons avec les premiers qui ont vu la lune et je crois que c'était l'Algérie et la Syrie, et enfin d'autres ont dit : nous jeûnons selon les différents lever de lune (*matali'*) et ils se sont appuyés sur la fatwa du conseil des musulmans aux USA qui a dit que le lever de lune des USA était différent de celui des autres pays musulmans. Quel est votre avis sur cette question, et aussi quel est votre avis sur (une autre question qui en dépend) la prière du '*Id*, si les levers de lune diffèrent.

Réponse : Mon avis parmi ces 3 avis est que nous jeûnons avec le premier (pays) qui voit la lune, et ce que tu disais dans ta question est que l'Algérie a vu la lune avant les autres. Dans ce cas, nous voyons que les musulmans doivent jeûner quel que soit le pays dans lequel ils se trouvent avec la première annonce authentique de la vision de la lune de Ramadhan qui leur parvient. Ceci car la parole du prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) : *« Jeûnez à sa vision et rompez (le jeûne) à sa vision, et si elle vous est cachée, complétez (le mois) à trente jours »* s'adresse à toute la communauté. Et il est connu que l'ensemble de la communauté ne peut pas voir la lune, mais la plupart du temps, un homme ou plus la voit, c'est pourquoi (le hadith veut dire) : « ô vous communauté de l'islam, jeûnez à la vision de l'un d'entre vous ou plus », et les savants ont divergé : la vision d'un seul homme suffit-elle à confirmer la vision de la lune ? Et ce que nous voyons est que la décision revient au juge des affaires religieuses qui juge selon ce qu'Allah a révélé, et si quelqu'un vient le voir et qu'il est convaincu par sa vision : c'est un homme pieux, ce n'est pas un pervers, et il regarde aussi son état d'éveil (c'est-à-dire comment est cet homme) et il ne doit pas se suffire de la piété de cet homme. Car il se peut que certains de ceux qui témoignent avoir vu la lune soient comme cet homme qui est venu voir 'Umar témoigner qu'il avait vu la lune. 'Umar lui demanda : où as-tu vu la lune ? Il lui dit : là-bas. Il parti donc avec lui et arrivé sur place, il ne vit rien mais en regardant bien cet homme il vit qu'il avait un cheveu sur son œil qui lui faisait croire qu'il voyait la lune. Nous ne disons pas que l'histoire est authentique ou non, mais nous en tirons une leçon, car cela peut arriver. Le juge doit connaître le Livre d'Allah et la Sunna et être clairvoyant, il ne doit pas accepter le témoignage de celui qui n'est pas précis dans sa vision. Et si ce juge confirme la vision de la lune de Ramadhan, tous les pays musulmans doivent jeûner sur cette vision et ils ne doivent pas se diviser comme cela est arrivé chez vous. Il n'est pas étonnant que cela arrive aux USA, car cela arrive d'abord dans des pays musulmans, c'est arrivé ici (Syrie ou Jordanie), certains jeûnaient avec l'Arabie Saoudite, d'autres avec la vision du pays…Le problème est qu'on ne trouve pas chez les musulmans une « obéissance » générale, nous ne disons pas que le musulman doit être savant sur toutes les questions, c'est impossible. Mais sur un problème qui arrive tous les ans, il est obligatoire qu'il connaisse l'avis authentique et réponde avec des preuves du Qur'an et de la Sunna. Cette question fait partie des choses que tous les musulmans doivent connaître. Et ce hadith *« jeûnez à sa vision »* est soit une parole pour l'ensemble de la communauté, et c'est l'avis authentique, soit ce n'est pas le cas. Regardez maintenant comment se fait la recherche et l'investigation : nous avons dit que l'avis authentique est que cela s'adresse à toute la communauté : jeûnez à sa vision, même si elle est vue d'un seul homme, en fonction des conditions données auparavant. Mais d'autres disent : non, cela ne s'adresse pas à toute la communauté, ceux qui disent qu'il y a des levers de lune différents. Nous leur demandons : qu'est-ce qu'un lever de lune ? Voulez-vous que (tous) les musulmans apprennent la géographie et l'astronomie afin de connaître parfaitement les levers de lune ? Je dis, pour appuyer leur point de vue, qu'il est nécessaire qu'il y ait parmi les musulmans des savants dans toutes les choses bénéfiques aux musulmans. Mais n'est-il pas possible qu'il y ait une divergence sur cette question, d'un point de vue empirique (la vision, le matériel) entre les géographes et astronomes ? (Le shaikh explique maintenant en imageant l'Est et l'Ouest et les levers de lune) (…) et si la lune de lève à l'Est, elle doit être vue par les pays qui suivent car le lever est le même et la terre est ronde. Ce que je dis est exact ?

[quelqu'un dans l'assistance fait remarquer au shaikh qu'il peut y avoir une différence de latitude]. Ce n'est pas grave, je demande cela car je ne veux pas que quelqu'un soit plus savant que moi dans ce domaine et vienne démonter toute ma démonstration. La Jordanie a un lever de lune qui est le même que celui de la Syrie (les pays sont voisins), le lever de lune n'est pas différent, mais les pays sont différents, c'est une affaire politique. Revenons aux USA, nul doute que le lever de lune n'est pas le même, mais où est la preuve que si les levers sont différents, le jeûne l'est aussi ? Nous avons pris ce chemin pour montrer que les pays (voisins) n'ont pas de lever de lune différent, mais ce sont les différences de pays qui ont appuyé cette différence de lever de lune. Mais il n'y a aucun doute qu'il y a une grande différence entre l'Amérique du Sud et l'Amérique de Nord, mais où est la preuve que si la lune est vue par un pays, seuls les pays qui ont le même lever de lune doivent jeûner et si ce n'est pas le cas, ils n'ont pas à jeûner ? Il n'y a aucune preuve à cette affirmation, c'est pourquoi la parole du prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) *« jeûnez à sa vision »* s'adresse à toute la communauté, il n'y a aucune différence entre celui qui vit au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, du moment que la vision de la lune a été confirmée. Ils commenceront le jeûne à des moments différents, mais la vision a été confirmée d'où que vienne cette information. Et cela est parmi les sagesses pour éloigner la divergence dans un des actes apparents de l'islam. Voilà la réponse à ta question. Reste-t-il quelque chose ?

Question : Oui, il reste le cas de la prière du '*Id*. Aux USA, nous avons jeûné selon à une vision spécifique au pays, c'est-à-dire que les pays musulmans ont jeûné un jour avant nous. [le shaikh amène le frère a précisé sa question et reformule en confirmant que les USA ont suivi une vision propre à eux].

Réponse : Ils ont commencé le jeûne selon une vision spécifique à eux, alors ils continuent selon cette vision, mais ce qu'ils auraient dû faire c'est jeûner à partir du moment où cela était confirmé dans un pays.

Question : cela a été confirmé mais ils n'ont pas suivi.

Réponse : S'ils ont commencé avec leur vision, ils font le '*Id* avec leur vision, sans suivre les autres pays car ils doivent être attentifs à jeûner 29 jours (car ils risquent de jêuner 28 jours et cela est impossible car le mois lunaire est de 29 ou 30 jours). Si la 29ème nuit, ils voient la lune de Shawal, qu'ils fassent le '*Id*, mais s'ils ne la voient pas, ils doivent compléter à 30 jours même si l'Algérie fait le '*Id* un jour avant eux.

Question : Maintenant quel est le jugement de ceux qui (aux USA) ont suivi l'Arabie saoudite ou l'Algérie et qui ont jeûné un jour avant. Doivent-ils faire le '*Id* avec l'Arabie et l'Algérie ou avec les gens des USA ?

Réponse : Voilà les problèmes qui arrivent avec ces inventions. Lorsque vous avez voulu accomplir la prière du '*Id*, avez-vous vu la lune chez vous ?

Question : Aux USA non, mais en Algérie et Syrie, oui.

Réponse : Nous avons déjà répondu à cela. Ceux qui ont jeûné avec la vision de leur pays doivent accomplir le '*Id* avec les gens du pays. S'ils voient la lune, c'est un bienfait, s'ils ne la voient pas, ils complètent à trente jours. Quant à ceux qui ont accomplis la prière du '*Id* avec les autres pays (c'est-à-dire pas avec les gens des USA), leur jeûne est incomplet (*nâqis*). Et ils doivent rattraper un ou deux jours selon le pays avec lequel ils ont jeûné. [Ex : imaginons qu'en Algérie, on voit la lune le 29ème jour, ceux qui les ont suivi aux USA accomplissent la prière du '*Id* (ce qui est une erreur, car ils doivent jeûner avec les gens), alors que c'est le 28ème jour de jeûne aux USA (qui ont commencé un jour après). Aux USA, ils ne voient

pas la lune la 29ème nuit, ils complètent donc à trente jours, ce qui fait deux jours de décalage avec l'Algérie. Ils manquent donc deux jours de jeûne à ceux qui ont suivi l'Algérie aux USA, et ils doivent les rattraper.]

Question : Est-il permis d'aller contre la décision du dirigeant ? (en jeûnant avant ou après).

Réponse : Cela n'est pas permis, il faut jeûner avec les gens, le peuple : *« Le jeûne (commence) quand les gens jeûnent, et la rupture se fait quand les gens font la rupture »*, et l'erreur revient à eux (c'est-à-dire ceux qui ordonnent de ne pas jeûner alors que la lune a été vue ailleurs).

Traduit par les salafis de l'Est